



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tuberculose

Question écrite n° 19033

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la recrudescence de la tuberculose en France. En effet, selon la direction générale de la santé, les cas sont en progression : 92 en 2012, contre 64 en 2011 et 40 au cours des années précédentes. Mais c'est aussi et surtout dans les pays en voie de développement que le fléau sévit. Le rapport 2012 sur la lutte contre la tuberculose dans le monde de l'Organisation mondiale de la santé estime à 1,4 million de décès dus à la tuberculose et à 8,7 millions de nouveaux cas en 2011. Dans ces conditions, il lui demande quelles actions elle compte entreprendre pour remédier à ce problème de santé publique en France, mais aussi pour aider les organisations qui luttent contre la tuberculose aux niveaux européen et mondial.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a enregistré une augmentation du nombre de tuberculoses multi-résistantes (MDR) : 92 cas ont été enregistrés en 2012. Ce type de tuberculose est lié à des germes (bacilles tuberculeux) qui résistent aux deux familles majeures d'antibiotiques habituellement efficaces contre cette maladie. Ces formes multi-résistantes constituaient jusqu'à présent environ 1 % de l'ensemble des 5000 tuberculoses déclarées en France chaque année, soit une cinquantaine de cas annuels avec quelques fluctuations : il y a eu par exemple 40 cas en 1995, 51 cas en 2000, 65 cas en 2005 et 40 cas en 2010. En revanche parmi ces maladies résistantes aux antibiotiques de première intention, seules 12 en 2012 ont été classées comme ultra-résistantes (XDR), c'est-à-dire avec des résistances plus larges s'étendant à deux autres classes d'antibiotiques. Il s'agit d'une situation qui retient l'attention des pouvoirs publics, mais ne présente pas le caractère d'extension épidémique qu'on lui prête parfois dans certains médias. La tuberculose n'est en effet pas davantage contagieuse lorsqu'elle est résistante aux antibiotiques que lorsqu'elle y est sensible et reste une maladie transmissible essentiellement par des contacts durables et proches avec des malades. Afin de réduire l'exposition aux bacilles multi résistants, il est essentiel que ces patients soient isolés durant leur période de contagiosité, et traités convenablement. Les traitements de la tuberculose multi-résistante sont longs, contraignants et induisent souvent des effets secondaires. Comme pour toute maladie chronique la qualité de la relation thérapeutique est essentielle, et la compréhension des traitements doit pouvoir bénéficier, le cas échéant, de l'appui de traducteurs. Le ministère chargé de la santé contribue au financement de services de traducteurs professionnels, formés aux questions de santé auprès de patients tuberculeux afin de faciliter leur prise en charge. Il est certain que la résistance aux antibiotiques est un phénomène croissant au plan mondial qui complique la prise en charge des patients atteints de tuberculose et aggrave leur pronostic. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime d'ailleurs qu'il y a plus d'un million de malades dans le monde porteurs de tuberculoses multi-résistantes principalement en Asie, Afrique subsaharienne et Europe de l'Est. Pour relever ce défi de santé publique, l'OMS a mis en place un cadre stratégique. La France, avec 360 millions d'euros donnés chaque année au fonds mondial- dont elle est le deuxième contributeur- et 110 millions à UNITAID - dont elle a suscité la création- contribue largement au renforcement des capacités et des moyens des programmes nationaux de lutte des pays en difficulté, permettant notamment l'achat de médicaments de deuxième ligne de

qualité, efficaces pour traiter les tuberculoses multi ou ultra résistantes dans les pays les plus atteints par ce fléau.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19033

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1702

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8385